

Mise à jour sur l'apprentissage en Ontario

La demande de travailleurs qualifiés et d'apprentis continue d'augmenter d'année en année. Selon le Programme canadien sur l'apprentissage, l'Ontario aura probablement besoin d'environ 88 960 nouveaux compagnons certifiés au cours de la prochaine décennie pour s'adapter à la croissance et à l'augmentation des départs à la retraite. Pour ce faire, il faudra attirer plus de 296 350 nouveaux apprentis dans plus de 50 métiers.

Dans un effort de collaboration, d'éducation et de réseautage, la Commission de développement de la main-d'œuvre de Simcoe Muskoka et le Literacy Network ont organisé trois webinaires, s'adressant à trois volets distincts du réseau des métiers : les chercheurs d'emploi, les employeurs et les fournisseurs de services d'Emploi Ontario. Chaque webinaire comportait des présentations instructives et éducatives de divers conférenciers principaux dans leur domaine d'expertise, qui ont abordé des sujets comme le processus d'apprentissage, le financement, les ressources, le soutien et les voies d'accès aux métiers spécialisés, pour n'en nommer que quelques-uns. Les webinaires ont attiré un grand nombre de participants, plus de 160 personnes ayant pris part à ces discussions importantes.

Quelques messages clés :

- 1) Métiers spécialisé Ontario (MSO) est responsable de la certification de l'apprentissage et des métiers spécialisés en Ontario, y compris :
 - les normes de formation, les normes des programmes d'études, les examens de certification, l'évaluation de l'équivalence des métiers, etc.;
 - l'accès aux formulaires d'inscription et aux ressources électroniques;
 - effectuer des recherches pour améliorer le système.
- 2) Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) est responsable des processus réglementaires, notamment :
 - coordonner les ententes entre les apprentis, les parrains et les organismes de formation agréés, notamment en signant des contrats d'apprentissage enregistré (CAE) avec les apprentis et les parrains;
 - inviter les apprentis à participer aux sessions de formation en établissement, le cas échéant;

- contrôler le respect des conditions des ententes et des règlements du système ainsi que les progrès des apprentis;
 - l'accès à des fonds publics pour soutenir les apprentis et les parrains au cours du processus.
- 3) Il n'y a actuellement aucune proposition visant à modifier le ratio de 1 à 1 entre compagnons et apprentis pour les métiers obligatoires. Ce ratio ne s'applique pas aux métiers non obligatoires.
 - 4) L'apprentissage vous permet de gagner de l'argent tout en apprenant. Les apprentis viennent de tous les horizons et de tous les groupes d'âge. Les métiers spécialisés offrent de nombreuses possibilités d'évolution de carrière.
 - 5) De nombreux programmes et ressources sont disponibles pour préparer et soutenir les apprentis avant et pendant la formation en établissement et pour les préparer aux examens de certification des qualifications. Les fournisseurs de services d'Emploi Ontario aident les apprentis dans leur recherche de carrière et d'emploi et leur permettent d'améliorer les compétences non techniques essentielles nécessaires au travail. Ces services sont gratuits pour les participants.
 - 6) Des financements sont disponibles pour les apprentis et les parrains.

À partir de ces webinaires, nous avons compilé une liste de ressources et certaines des questions et réponses qui ont été soulevées. **Voir les webinaires enregistrés et la page des ressources.** [ajouter un lien vers la page]